



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-16734>

Département(s) de publication : **16**

Annonce n° **26-16734**

Fournitures

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 26-11487

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 02/02/2026

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Commune d'Angoulême

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21160015000018

Ville : Angoulême Cedex

Code postal : 16022

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 16

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Fourniture d'armoires électriques pour la gestion des chaufferies de la Ville d'Angoulême

Code CPV principal - Descripteur principal : 31682100

Type de marché : Fournitures

Description succincte du marché : La consultation a pour objet la fourniture d'armoire électrique pour la gestion des chaufferies de la ville. La prestation n'est pas allotie. La forme du contrat est un accord-cadre mono-attributaire s'exécutant par l'émission de bon de commande sur la base de prix unitaires définis par le bordereau des prix annexé à l'acte d'engagement. Il comprend un engagement sur un montant maximum de commande de 200 000,00 euros HT pour la durée totale de l'accord-cadre. Les prix sont définitifs et révisables dans les conditions définies dans le CCAP. Le présent accord-cadre prend effet à compter de sa notification pour une durée ferme de quatre (4) ans.

Section 4 - Informations rectificatives

- La date limite de remise des offres est reportée au 26 février 2026 à 17h
-

Date d'envoi du présent avis à la publication : 17/02/2026